

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
CONSTITUTIVE

L'an deux mil quinze, le samedi douze décembre, l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association dénommée « Association Béninoise des Hémophiles (ABH) » s'est réunie à dix heures quarante minutes (10h40mn) au Service des Maladies du Sang (SMAS) du Centre National Hospitalier Universitaire Hubert Koutoukou Maga (CNHU-HKM) de Cotonou.

Etaient présents à cette réunion, les membres fondateurs suivants :

- Professeur **ANANI** Ludovic ;
- Docteur **DEHOUMON** Justin ;
- Docteur **ZOHOUN** Alban ;
- Docteur **ASSANI** Esperance Ismène ;
- Monsieur **TOHOU** Bertin ;
- Madame **VIGNON** Chimène ;
- Monsieur **ALIMAGNIDOPKO** Ghislain ;
- Monsieur **HOUDE** Odilon ;
- Monsieur **ONIOSSOU** Richard ;
- Madame **KETOUNOU** Benoite ;
- Madame **DOMINGO** Rufine ;
- Monsieur **BLITI** Romuald ;
- Commandant **DOKOUI FOFO** André ;
- Monsieur **CODJO** Claude ;
- Monsieur **KANKPE** Daryl.

Le Professeur Ludovic ANANI, dans une breve allocution de bienvenue et d'introduction a fait remarquer l'importance et l'utilité de créer cette association et de faire progresser la prise en charge des hémophiles au Bénin.

Il a été procédé ensuite à la mise en place du bureau chargé de conduire les travaux de la journée. Ce bureau était composé du Docteur ASSANI Espérance Ismène, président et de Madame VIGNON Chimène, secrétaire de séance. Ils étaient assistés au présidium par les Docteurs DEHOUMON Justin et ZOHOUN Alban.

Le président de séance a rappelé à l'Assemblée les points inscrit à l'ordre du jour qui était le suivant :

1. Lecture, amendement et adoption du projet de statut et du règlement intérieur de l'Association ;
2. Détermination des montants d'adhésion et de cotisation annuelle ;
3. Election des membres du Bureau Exécutif ;
4. Divers.

#### 1- Lecture, amendement et adoption du projet de statuts et du règlement intérieur de l'association

Il a été procédé à la lecture article par article, en français avec traduction en fon du projet de statut et du règlement intérieur. La lecture de chaque article était assorti d'un débat afin de répondre aux éventuelles interrogations et questions des participants et de recueillir leurs avis et amendements.

Les membres de l'assemblée ont adopté à l'unanimité les statuts et règlement intérieur joints en annexe au présent procès-verbal.

#### 2- Détermination des montants d'adhésion et de cotisation annuelle

A l'exception du personnel médical présent, les membres fondateurs de l'ABH, hémophiles et parents d'hémophile, se sont retrouvés en conclave pour décider des montants d'adhésion et de cotisation annuelle des adhérents.

A l'unanimité des membres présents, il a été décidé les participations suivantes :

- Le montant d'adhésion est de : deux mille (2000) francs CFA donnant droit à une carte de membre de l'ABH.
- Le montant de la cotisation annuelle a été fixé à : dix mille (10 000) francs CFA.

### **3- Election des membres du bureau Exécutif**

Sous la supervision du président de séance, les candidatures ont été sollicitées pour les différents postes de direction de l'Association.

A l'unanimité des membres présents, tous les postes prévus par les statuts ont été pourvus et le bureau exécutif élu se compose comme suit :

- **Présidente** : VIGNON Chimène élue avec 15/15 voix.
- **Secrétaire Général** : ALIMAGNIDOPKO Ghislain élue avec 15/15 voix.
- **Trésorier** : HOUDE Odilon élue avec 13/15 voix.
- **Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation** : ONIOSSOU Richard élue avec 12/15 voix.
- **Secrétaire chargée des affaires sociales** : KETOUNOU Benoite élue avec 14/15 voix.

### **4- Divers**

A ce stade, le président de séance a cédé la direction des travaux au bureau exécutif élu pour conduire dès lors les destinés de l'Association et accomplir toutes les formalités nécessaires à la déclaration officielle de l'Association.

Les membres du bureau élus ont été invités à déposer leur casier judiciaire afin de finaliser les démarches d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association Béninoise des Hémophiles a été clôturée par la Présidente élue à quinze heures sept minutes et il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidente et le Secrétaire Général de séance.

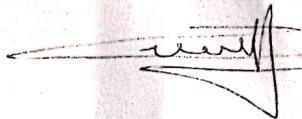
Fait à Cotonou, le 3 décembre 2015

Le Président de séance



Dr **ASSANI** Espérance

La secrétaire de séance



Mme **VIGNON** Chimène